



# BIOSÉCURITÉ en élevage avicole

Plan de maîtrise sanitaire



Scannez ce QR code avec  
votre smartphone et accédez  
à toutes les infos... et plus !

Contact : 05 53 45 47 50



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



[dordogne.chambre-agriculture.fr](http://dordogne.chambre-agriculture.fr)



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE

# BIOSÉCURITÉ en élevage avicole

Vous êtes éleveur avicole et vous souhaitez disposer de votre plan de maîtrise sanitaire personnalisé.

Vous avez participé à la formation Biosécurité.

## ➤ Pour quels objectifs ?

- Etre en règle avec la réglementation Biosécurité.
- Disposer d'un plan de maîtrise sanitaire personnalisé.
- Elaborer des préconisations et aménagements (délimiter les zones professionnelles et publiques, localiser les zones de franchissement, etc.).

## ➤ Pour quels avantages ?

- Je bénéficie d'une aide adaptée à mes besoins.
- Je suis informé(e) des aspects administratifs.
- Je dispose d'une ligne de conduite adaptée à mon exploitation.

## ➤ Comment se déroule notre intervention ?

- Visite sur l'exploitation (1/2 journée).
- Etat des lieux des ateliers existants.
- Rédaction du plan de maîtrise sanitaire.
- Remise d'un compte-rendu.

## ➤ Tarif

Sur devis.

### Pourquoi nous faire confiance

#### Une vision neutre

Nos conseillers apportent un regard extérieur ainsi qu'un conseil en toute objectivité et en toute indépendance.

#### Notre valeur ajoutée

Notre conseillère est spécialisée en aviculture et ses compétences sont reconnues par la DDCSPP\*.

Pour vous accompagner, nous nous appuyons sur des données fiables et récoltées au plus près du terrain. Nous travaillons notamment en réseau avec des organismes officiels locaux et nationaux.

*\* Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations*

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.